

Compte rendu de séance

Séance du 13 octobre 2021

L'an 2021 et le 13 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

Présents : M. PERDIGEON - M. DELAVEAU - M. FRANCOIS – M. PAUMIER – MME RIASSE – MME MEYSTER – MME PARPEX – M. FERREIRA SERRAO – M. POISSON – Mme GEYER

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : M. PINGITORE André

Absent(s) ayant donné procuration : -

Le conseil démarre à 20h40.

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 lequel n'apporte aucune observation.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

Date de la convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme RIASSE Isabelle

Objet(s) des délibérations

Point n°1 : Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de tai-chi réf 2021-19

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que fin Juillet 2021, Mme CARDON Myriam, administrée de notre commune et membre de l'association « Le Souffle et L'Intention » demande la mise à disposition d'une salle communale pour dispenser des cours de tai-chi.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

Point n°2 : Bail rural Parcelle Z 2 réf 2021-20

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain agricole cadastrée Z 2 d'une superficie de 2.35 ha, louée à Monsieur DELAVEAU Philippe. Son départ à la retraite en date du 30/09/2021 signe l'extinction du bail et par conséquent la nécessité de trouver un nouveau preneur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de louer la parcelle Z 2 au plus jeune des agriculteurs de notre village, Monsieur POISSON Olivier et autorise Monsieur le Maire à signer un bail rural sous seing privé pour une durée de 9 ans avec un loyer évalué à 8 quintaux/ha soit un montant annuel de 411.16 €.

Point n°3 : Renouvellement du matériel informatique de la mairie réf 2021-21

Monsieur le Maire informe que le matériel informatique actuel de la mairie montre ses limites en matière de rapidité et d'installation de logiciels récents. La société JHI à Etampes propose un contrat location de 3 ans (matériel neuf + maintenance) pour un montant de 59.97 € HT / mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le remplacement du matériel informatique et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Questions diverses :

- ∞ Se renseigner auprès de JHI pour l'imprimante dans le but de regrouper en 1 seul contrat
- ∞ Présentation du devis peinture : demander un autre devis pour le portail du cimetière
- ∞ Enlèvement des barrières le long du trottoir devant la mairie
- ∞ Contrat rural : rdv fixé avec un 2nd bureau d'études
- ∞ Réception du préavis du locataire (prévoir le remplacement des volets) pour le 11 janvier 2022

Séance levée à: 22:17

En mairie, le 18 octobre 2021
Le Maire
ALAIN PERDIGEON